

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2313

29 août 2014

### SOMMAIRE

Atalian Holding Development and Strategy S.A. ....	110978	Eumi Tra Holdings S.à r.l. ....	110981
BBFG S.A. ....	110979	European Credit Y S.à r.l. ....	110983
BGV III Bielefeld S.à r.l. ....	110978	European Motorway Investments 1 ....	110981
Celeritas Property ....	110980	European Transport Holding S.à r.l. ....	110986
Celeritas Property ....	110980	FCL Investissements ....	110982
Celeritas Property ....	110978	F.G. Investissements ....	110981
Centre de Formation pour Conducteurs S.A. ....	110984	Fifty-Five Partners S.A. ....	110985
Clairal Private S.A. ....	110982	FJ Developpement En ....	110979
Clervaux - cité de l'image, association sans but lucratif ....	111019	Generis II S.à r.l. ....	110988
C.M. Invest S.A. ....	110978	G. Graf Investments ....	110983
Coal Mining Corporation S.à r.l. ....	110989	GRUPE OPEN PSF Luxembourg ....	110987
Commerzbank International S.A. ....	110982	Gynesonics Luxembourg S.à r.l. ....	110987
COS. ED. Soparfi S.à r.l. ....	110985	HORWARD DESIGN Luxembourg S.à r.l. ....	111000
CS Participations & Gestion S.A. ....	110979	Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A. ....	110988
Cube Concept S.A. ....	110983	Millipore International Holdings S.à r.l. ....	111022
Curzon Capital Partners II S.à r.l. ....	110983	Mytilus SPF ....	110981
CV2A ....	110984	RGI Invest S.à r.l. ....	111022
Devonshire Point Holdings S.à r.l. ....	110986	Solera ....	111015
DH K S.à r.l. ....	110984	TR International Finance S.à r.l. ....	110984
DH T S.à r.l. ....	110986	VCL Multi-Compartment S.A. ....	111001
Dicalux Sàrl ....	110988	Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l. ....	110987
Digitinvest S.A. ....	110980	Whitehaven A S.à r.l. ....	111001
DSB Communication S.A. ....	110980	Whitehaven B ....	111009
EGO Luxembourg, S. à r.l. ....	110986	Whitelabel A S.à r.l. ....	111001
Elatior Investment S.A. ....	110985	Whitelabel B S.à r.l. ....	111009

**C.M. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086774/10.

(140103209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Celeritas Property, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 133.921.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086777/10.

(140103007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 142.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BGV III Bielefeld S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086754/11.

(140103417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Atalian Holding Development and Strategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 10, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 123.508.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 juin 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 16 juin 2014 que:

*«Première décision*

L'Assemblée décide d'accepter la lettre de démission de Monsieur David HUDSON datée du 2 juin 2014 de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société.

*Troisième décision*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur John PENNING, né le 17 août 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, en remplacement de Monsieur David HUDSON, à compter du 2 juin 2014 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2017.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014088244/23.

(140105208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

---

**CS Participations & Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 127.516.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014086817/12.

(140103573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**BBFG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.954.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014:

Reconduction du mandat d'administrateur-délégué, de Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN, domicilié, 21, Cité Millewée à L-8064 Bertrange et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Divers:

Modification de l'adresse professionnelle de la personne en charge du contrôle des comptes:

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier JANSSEN se situe désormais au 11, rue de l'Industrie à L-8399 Windhof en lieu et place du 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen.,

Strassen, le 24 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

BBFG S.A.

Référence de publication: 2014088265/17.

(140104621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**FJ Developpement En, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 168.899.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 17 juin 2014*

Il ressort notamment des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 17 juin 2014 que:

- la démission de Monsieur Christian FRANÇOIS de son mandat de membre du Conseil de surveillance, avec effet au 16 juin 2014, est acceptée,

- les démissions de Messieurs Jean-Hugues DOUBET et Pierre-Siffrain GUILLET de leurs mandats de membres du Conseil de surveillance, avec effet au 17 juin 2014, sont acceptées,

- les personnes suivantes sont nommées comme nouveaux membres du Conseil de surveillance:

Monsieur Antoine Markus, né le 26 février 1982 à Boulogne-Billancourt (France), ayant son adresse privée au 32, avenue Alfred Belmontet, 92210 Saint-Cloud, France;

Monsieur Bruno Abbate, né le 2 septembre 1965 à Santa Maria Capua Vetere (Italie), ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030, Strassen;

Madame Dorothee Ciolino, née le 4 juin 1973 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

POUR FJ DEVELOPPEMENT EN GP SARL

Associé-Gérant Commandité

Référence de publication: 2014087705/25.

(140103406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**Celeritas Property, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 133.921.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086778/10.

(140103008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**Celeritas Property, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 133.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086779/10.

(140103009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**DSB Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 110.223.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 18 juin 2014:*

- La révocation de Monsieur Mathieu Benoit en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- La nomination de Monsieur Van Brempt Laurent, demeurant B-1853 Grimbergen, 15, Jan Mulsstraat, en remplacement de Monsieur Mathieu Benoit en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. Son mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne ROSMAN.

Référence de publication: 2014087630/14.

(140104156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**Digitinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 118.406.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 11 juin 2014 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Les démissions de M. Christian BÜHLMANN et de Mme Claire-Hélène DUPONT de leurs fonctions d'administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet au 31 mai 2014.

- La cooptation de:

\* M. Fabrice HUBERTY, employé privé, né le 21 juillet 1970 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; et de

\* M. Nicolas MILLE, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 31 mai 2014; ils termineront donc le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIGITINVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014087621/20.

(140104242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**F.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.345.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 173.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086875/9.

(140103218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**Mytilus SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087906/9.

(140104023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**Eumi Tra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.620,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.406.

*Extrait de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2014 au Luxembourg*

En date du 6 Juin 2014, les actionnaires de la société ont pris la résolution suivante:

1. D'accepter la démission de Mr Masaaki Kageshima en tant que Gérant de la Société avec effet au 6 Juin 2014;
2. De nommer Mr. Noriaki Mito, né le 20 juillet 1940 à Fukuoka, Japon, demeurant à 271 Superior Street, Victoria BC V8V1T4, Canada, en tant que Gérant de la Société avec effet au 6 Juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 Juin 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014087644/16.

(140103998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**European Motorway Investments 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.260.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2014 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Karen DEAL, Gérant A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
  - Mrs Stéphanie GRISIUS, Gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
  - Mr Manuel HACK, Gérant B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
  - Mr Laurent HEILIGER, Gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
  - Mr Stéphane KOFMAN, Gérant A, Investment Manager, 12 Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014087647/20.

(140104354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**Commerzbank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 8.495.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Juli 2014.

Commerzbank International S.A. Luxembourg

Référence de publication: 2014088335/11.

(140105126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**Clairal Private S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.435.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CLAIRAL PRIVATE S.A., société anonyme; en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN démissionnaire.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour: CLAIRAL PRIVATE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014088328/18.

(140105021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**FCL Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 182.816.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 25 juin 2014*

Les mandats de:

- Madame Caroline CHEVALLEY, résidant au 5A Chemin du Pâquier CH-1231 Conches;
  - Monsieur Hubert FEVRE, résidant au 25 Chemin du Port-de-Bellerive CH-1245 Collonge-Bellerive;  
en tant qu'Administrateur de catégorie A;
  - Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg;
  - Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg;  
en tant qu'Administrateur de catégorie B;
  - FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg;  
en tant que Commissaire aux Comptes;
- sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

J-H. DOUBET / C. CHEVALLEY

Administrateur de cat. B / Administrateur de cat. A

Référence de publication: 2014089222/25.

(140106468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Cube Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 154.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014086787/10.

(140103416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2014086788/10.

(140103214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**European Credit Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 163.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Credit Y Sarl*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014086855/11.

(140103151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**G. Graf Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 110.021.

*Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la Société tenue en date du 13 juin 2014:*

1. Yulia OKSNER a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
2. Christian TAILLEUR, né le 17 mai 1967 à Metz (France) et James BODY né le 5 avril 1976 à Clare (Irlande) avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg ont été nommés administrateurs de classe A, avec effet au 13 juin 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.
3. KRP Corporate Services Trust Reg, avec adresse au 10/12 Pflugstrasse, FL-9490 Vaduz, inscrite auprès du Amt für Justiz au Liechtenstein sous le numéro FL-0002.234.772-9, représentée par Karin LIECHTI, née le 16 décembre 1969 à Walenstadt (Suisse) avec adresse au 8, Dornastrasse, CH-9477 Trübbach, a été nommée administrateur de classe B avec effet au 13 juin 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.
4. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS Luxembourg B 152398, avec adresse au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 13 juin 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.
5. Le siège social de la Société est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 juin 2014.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014089242/23.

(140106088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---



**Centre de Formation pour Conducteurs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.  
R.C.S. Luxembourg B 46.622.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086798/10.

(140102787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**DH K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 365.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014086841/10.

(140103222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**CV2A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 170.009.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014086818/11.

(140103407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.413.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 24 juin 2014*

L'assemblée générale décide de réélire comme gérants Ruth Clamp-Held, Miranda Hall, Tom Loesch, Kenneth McCarter, Camilla Nunn et Alain Steichen et d'élire Ann Pinciamore demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme gérant supplémentaire, à chaque fois pour un mandat qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Madame Ruth CLAMP-HELD, gérant, demeurant 153, route de Thonon, CH-1245 Collonge-Bellerive, Genève;
2. Madame Miranda HALL, gérant, 33 Aldgate High Street, Aldgate House, EC3N 1DL, London;
3. Monsieur Tom LOESCH, gérant et président, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
4. Monsieur Ken McCARTER, gérant, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario;
5. Madame Camilla NUNN, gérant, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
6. Madame Ann PIANCIAMORE, gérant, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
7. Monsieur Alain STEICHEN, gérant, demeurant 2, rue Peterelchen, bâtiment C étage 2, L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TR International Finance S.à r.l.*

Référence de publication: 2014088129/23.

(140104435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---



**Elatior Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.795.

—

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 mai 2014*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087638/17.

(140104006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**COS. ED. Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 158.332.

—

**EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

A dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

De la Société à responsabilité limitée COS.ED. SOPARFI SOPARFI S.à.R.L., immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158332, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014087600/18.

(140103831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**Fifty-Five Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 168.539.

—

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 04 juin 2014:*

- transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- acceptation de la démission de la société P.A.L. Management Services de son poste d'administrateur unique avec effet au 19 mars 2013;
- révocation de la société FPS Audit S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes;
- nomination de Monsieur Marc Schintgen, né le 09 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur unique, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- nomination de la société Alpha Expert S.A. (RCS B-88567), avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089206/19.

(140105869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**DH T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.519.033,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 136.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014086842/10.

(140103285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**European Transport Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 172.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Transport Holding Sarl*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014086856/11.

(140103210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 50, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 70.680.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014086861/13.

(140102663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**Devonshire Point Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 26.958,00.**Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 185.409.*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société En date du 21 mai 2014*

En date du 21 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Mme. Grindale Gamboa, né le 24 janvier 1987 à Bacolod City, Philippines, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer L-1748 Findel, en tant que nouveau gérant, Catégorie B, de la Société avec effet au 19 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Ranesh Ramanathan
- Mme. Sally Dee Fassler
- Mme. Orla Maria Mernagh
- Mme. Myleen Basilio
- Mme. Grindale Gamboa

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088362/20.

(140105026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**Gynesonics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 173.883.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2014 que Monsieur Christopher Owens, né le 9 juillet 1968 à Brockton, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnel au 604 Fifth Avenue, Suite D, Redwood City, CA 94063 Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant catégorie A de la Société avec effet au 18 juin 2014 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014087732/17.

(140104252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**GROUPE OPEN PSF Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 69.399.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 mai 2014 que:

- L'Actionnaire unique constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Dominique DETONA arrive à échéance lors de la présente assemblée générale et décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Dominique DETONA.

- L'Actionnaire unique constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Guy MAMOU-MANI né le 30 août 1957 à Tunis (Tunisie) et demeurant 47 rue de Sèvres 75006 PARIS arrive à échéance lors de la présente assemblée générale et décide de renouveler son mandat d'Administrateur pour une durée de six ans.

- L'Actionnaire unique nomme comme Administrateur à compter de ce jour pour une durée de 6 ans, Monsieur Alain WENDLING né le 29 août 1970 à Benfeld (France) demeurant 9 rue Spenner -67150 ERSTEIN (France).

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014087737/18.

(140104169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.183.

---

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société*

En date du 19 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivants et ce avec effet rétroactif au 19 juin 2014:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Giuseppe Di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014087390/19.

(140103493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Dicalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.882.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 19/06/2014.

Référence de publication: 2014086843/10.

(140103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Generis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.126.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Messieurs Etienne BIREN et Emanuele GRIPPO, gérants, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20.06.2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Generis II S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086936/13.

(140103400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.615.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 14 mai 2014 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire*

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 et devant se tenir en 2015. Ces administrateurs sont:

- Dirk Hendricks, demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Hilda Kohnenmergen, demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Patrick Sganzerla, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Le mandat de l'administrateur délégué en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 et devant se tenir en 2015. Cet administrateur délégué est:

- Hilda Kohnenmergen, demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Le mandat du président du conseil d'administration en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 et devant se tenir en 2015. Ce Président est:

- Madame Hilda Kohnenmergen demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Le mandat du commissaire en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 et devant se tenir en 2015. Ce commissaire est:

- Control & Synergy Services S.à r.l. ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Pour Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.*

Patrick Sganzerla

*Expert-Comptable*

Référence de publication: 2014090251/31.

(140107382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Coal Mining Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.000,00.**

Siège social: L-8399 Koerich, 11, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 188.160.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the 18<sup>th</sup> of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mrs Nafissa CHODIEVA residing in GB-SW1 V3JL London, The Panoramic, Grosvenor Road, 152 (United-Kingdom) hereafter represented by Mr Charles DURO, born on June 5<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and residing professionally at 3, rue de la Chapelle, Luxembourg L - 1325, by virtue a proxy given under private seal to him which will remain annexed hereto;

2. Mr Olimjon SHADIEV, residing at Freiestrasse 182 A CH-8032 Zurich (Switzerland) hereafter represented by Mr Charles DURO prenamed by virtue a proxy given under private seal to him which will remain annexed hereto;

3. Mr Rakhim SHADIEV, residing at Karashash Ona Street, 29/1 Flat 5, 010000 Astana (Kazakhstan) hereafter represented by Mr Charles DURO prenamed by virtue a proxy given under private seal to him which will remain annexed hereto;

4. Mr Orifjon SHADIEV, residing at Microrajon Zhayley n. 16, Almaty (Kazakhstan) hereafter represented by Mr Charles DURO prenamed by virtue a proxy given under private seal to him which will remain annexed hereto (together "the Shareholders").

Such appearing parties in the capacity in which they act have requested the undersigned notary to record that:

The Shareholders are all the shareholders of Coal Mining Corporation Limited, a corporation organized under the laws of Jersey, having its registered office in St. Helier (Jersey), in process of deregistration at the Commercial Register of St. Helier ("the Company"), so that they can validly deliberate and decide on all the items of the following agenda, for which they have been fully informed:

*Agenda*

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions taken by the Shareholders in St. Helier (Jersey) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office of the Company without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2014 to December 31, 2014 from St. Helier (Jersey) to Koerich (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of the Shareholders' resolution to be held in Luxembourg and (ii) the approval of an interim balance sheet as of April 18<sup>th</sup>, 2014 as well as a confirmation certificate;

2. Adoption by the Company of the Luxembourg nationality and submission to Luxembourg laws, adoption of the legal form of a "société à responsabilité limitée" and confirmation related to the current financial year;

3. Restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with Luxembourg laws;

4. Determination of the registered office of the Company;

5. Appointment of a sole manager;

6. Miscellaneous.

II. After having approved the foregoing and after deliberation, the Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders taken on May 15<sup>th</sup>, 2014 in St. Helier (Jersey) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office of the Company without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2014 to December 31, 2014 from St. Helier (Jersey) to Koerich (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of the Shareholders' resolution to be held in Luxembourg (i.e. the present date) and (ii) the approval of an interim balance sheet as of April 18<sup>th</sup>, 2014 as well as a confirmation certificate which will remain annexed to the present deed, from which appears that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the share capital of 51.000,- usd.

*Second resolution*

The Shareholders resolved that the Company shall adopt the Luxembourg nationality and be submitted to Luxembourg laws and adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and furthermore confirmed that the current financial year has started on January 01, 2014 and shall terminate on December 31, 2014, upon completion of the transfer and subject to the condition precedent of the fulfilment of the process deregistration at the Companies Registry in Jersey.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to proceed to a restatement of the Company's by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

**Art. 1. Formation.** There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of "Coal Mining Corporation S.à r.l."

**Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in the municipality of Koerich.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the municipality of Koerich by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights,



industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at 51.000,-usd represented by 51.000 shares fully paid in with a nominal value of 1,-usd each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

**Art. 7. Share premium and assimilated premiums.** In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Ownership of shares.** The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 9. Form of shares.** The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended).

**Art. 11. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

**Art. 13. Power of the manager(s).** The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 14. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.



**Art. 15. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 16. Management fees and expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 17. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

**Art. 18. Liability of the manager(s).** The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

**Art. 19. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 20. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 21. Annual general meeting.** In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 22. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 24. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 25. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 27. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

**Art. 28. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to fix the address of the registered office at 11, rue des trois cantons, L-8399 Koerich (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders taken on May 15<sup>th</sup>, 2014 in St. Helier (Jersey) regarding the resignation of Mr Aart Willem van Genderen as sole director of the Company and the discharge granted in connection with such resignation.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolved to appoint as sole manager of the Company for unlimited duration Mr. Hervé Poncin, residing professionally at L - 1510 Luxembourg 60, avenue de la Faïencerie.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,300,-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mme Nafissa CHODIEVA résidant à GB-SW1 V3JL Londres, The Panoramic, Grosvenor Road, 152 (Royaume-Uni) ci-après représentée par M. Charles DURO, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et résidant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, Luxembourg L - 1325, suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte;

2. M. Olimjon SHADIEV, résidant à Freiestrasse 182 A CH-8032 Zurich (Suisse) ci-après représenté par M. Charles DURO prénommé suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte;

3. M. Rakhim SHADIEV, résidant à Karashash Ona Street, 29/1 Flat 5, 010000 Astana (Kazakhstan) ci-après représenté par M. Charles DURO prénommé suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte;

4. M. Orifjon SHADIEV, résidant à Microrajon Zhayley n. 16, Almaty (Kazakhstan) ci-après représenté par M. Charles DURO prénommé suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte (ensemble "les Associés").

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les Associés sont tous associés de Coal Mining Corporation Limited, une société de droit de Jersey, ayant son siège social à St. Helier (Jersey), en cours de désimmatriculation auprès du Registre de Commerce de St. Helier (Jersey) ("la Société"), de sorte qu'ils peuvent délibérer et décider sur tous les points de l'agenda suivant, pour lesquels ils ont été pleinement informés:

#### *Agenda*

1. Reconnaissance et confirmation des décisions prises par les Associés à St. Helier (Jersey) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 de St. Helier (Jersey) à Koerich (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date des résolutions des Associés à prendre à Luxembourg et (ii) l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au 18 avril 2014 et d'un certificat de confirmation;

2. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise et subséquente soumission aux lois luxembourgeoises et adoption de la forme d'une «société à responsabilité limitée» et confirmation relative à l'exercice social en cours;

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises;

4. Détermination du siège social de la Société;

5. Nomination d'un gérant unique;

6. Divers.

II. Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, les Associés ont pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par les Associés le 15 mai 2014 à St. Helier (Jersey) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 de St. Helier (Jersey) à Koerich (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date des résolutions des Associés à prendre à Luxembourg et (ii) l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au 18 avril 2014 et d'un certificat de confirmation, lesquels resteront annexés au présent acte, et desquels il ressort que l'actif net de la Société correspond au moins au capital social 51.000,-usd.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et subséquemment soit soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme d'une «société à responsabilité limitée» et, par ailleurs ont confirmé que l'exercice social en cours a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2014 et se terminera le 31 décembre 2014, lors de l'accomplissement du transfert et sous la condition de la désimmatriculation de la Société auprès du Registre de Commerce de St. Helier.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Coal Mining Corporation S.à r.l."

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Koerich.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Koerich par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son

siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 51.000,-usd représenté par 51.000 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,-usd chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

**Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées.** En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société (“Capital Contribution”).

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété de Parts Sociales.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9. Forme des parts sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s).** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (“le Conseil de Gérance”).

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.



Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 16. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 18. Responsabilité des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

**Art. 20. Associé(s).** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Assemblée générale annuelle.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 22. Assemblées générales.** Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.



En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 25. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 27. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

**Art. 28. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de fixer l'adresse du siège social au 11, rue des trois cantons, L-8399 Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).

*Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par les Associés le 15 mai 2014 à St. Helier (Jersey) concernant la démission de M. Aart Willem van Genderen de ses fonctions de gérant unique de la Société et la décharge donnée en relation avec cette démission.

*Sixième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Hervé Poncin, résidant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à EUR 3.300.-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du(des) comparant(s) ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du(des) même(s) comparant(s), en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) comparant(s) connu(s) du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/06/2014. Relation: EAC/2014/8583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01 juillet 2014.

Référence de publication: 2014092660/635.

(140109698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

---

**HORWARD DESIGN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 170.220.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 01/10/2013 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Horward Design Luxembourg S.à r.l.*

Suite à une cession de parts, la répartition des associés de la Société Horward Design Luxembourg s.à r.l. est la suivante à partir du 01/10/2013:

Lion Holding Properties s.a. (R.C.S.: B 177.811), société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, Quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem, 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORWARD DESIGN LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014088472/17.

(140105249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

---

**VCL Multi-Compartment S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.436.

*Extrait de la décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 28 juin 2013*

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., domicilié à 400, route d'Esch, L -1014 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet au 28 juin 2013, et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014088892/15.

(140104142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

**Whitehaven A S.à r.l, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Whitelabel A S.à r.l.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 186.725.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

(1) GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, with registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4298631 ("GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.");

represented by Me Rémy BONNEAU, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ugland House, c/o Maples Corporate Services Limited, KY1-1004 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the company register of the Cayman Islands under number 41825 ("TPG VI Ontario 1 AIV, L.P.");

represented by Me Rémy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

(3) GSCP VI PARALLEL WHITELABEL S LLC, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4837822 ("GSCP VI PARALLEL WHITELABEL S LLC");

represented by Me Rémy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

(4) TPG ONTARIO 2B, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ugland House, c/o Maples Corporate Services Limited, KY1-1004 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the company register of the Cayman Islands under number 41834 ("TPG ONTARIO 2B, L.P.");

represented by Me Rémy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

(5) GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at South Church Street, KY-309 George Town, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-19252 ("GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.");

represented by Me Rémy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

(6) TPG FOF VI SPV, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, with registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4679642 ("TPG FOF VI SPV, L.P.");

represented by Me Rémy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

(7) GS CAPITAL PARTNERS VI GMBH & CO. KG, a Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, with registered office at 49, Friedrich-Ebert-Anlage, 60308 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRA 43550 ("GS CAPITAL PARTNERS VI GMBH & CO. KG");

represented by Me Rémy BONNEAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The above appearing parties being collectively referred to as the "Shareholders".

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Whitelabel A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 22 April 2014, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186725 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was called to order at

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To change the name of the Company to “Whitehaven A S.à r.l.” and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the name change.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to four million three hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,300,125.-) (the “Capital Increase”), subject to the condition precedent of the definitive setting of the price (the “Pricing”) of the shares of Ontex Group NV, an indirect wholly-owned subsidiary of the Company, governed by the laws of Belgium, having its registered office at Korte Keppestraat 21/31, 9320 Erembodegem, registered with the Register of Legal Entities (Ghent, division Dendermonde) under number 0550.880.915 (“Ontex Group NV”) in the context and for the purpose of the initial public offering and proposed admission to trading and listing of Ontex Group NV on the regulated market of Euronext Brussels and the signing of a binding underwriting agreement by Ontex Group NV, any selling shareholders, and the underwriters named therein reflecting such definitive price (the “Condition Precedent”) and with effect on the first business day following the Pricing (the “Effective Date”).

3 To issue four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date.

4 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by the Shareholders and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind consisting of ordinary shares in Ontex I S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153335 (“Ontex I”), subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date.

5 To approve that the amount of the share premium will be determined upon Pricing by deducting the aggregate nominal value of the newly issued shares from the value of the contributions in kind as set out on the basis of the resolution to be taken on the basis of the following item of the agenda.

6 To approve (i) that the contributions in kind shall be valued at their fair market value as established through the Pricing (ii) that, upon Pricing, the value of the contributions in kind will be finally calculated according to a grid showing for each theoretical price of a share of Ontex Group NV retained upon Pricing the corresponding number of shares to be issued by the Company (which shall be each time rounded down to the nearest whole number of shares), the valuation of the respective contributions in kind and the amount of share premium paid (the “Grid”) and (iii) the valuation report issued by the managers of the Company.

7 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date.

8 To grant power and authority to upon Pricing (i) set the total value of the contributions in kind, (ii) set the final amount of the share premium amount paid in the context of the Capital Increase, (iii) to the extent necessary to give effect to the Capital Increase and resolve any rounding issues to complement the Grid should the price set at Pricing be not provided for in the Grid and (iv) perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Capital Increase and any resolution adopted by the general meeting of shareholders in this context.

9 To establish a final date for satisfaction of the Condition Precedent.

10 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to change the name of the Company to “Whitehaven A S.à r.l.” with immediate effect and to amend paragraph 3 of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the name change. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company exists under the name of “Whitehaven A S.à r.l.”.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, increase the corporate capital of the Company by an amount of four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to four million three hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,300,125.-).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, issue four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED that the newly issued shares of the Company shall be paid up by contributions in kind consisting in four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) ordinary shares in Ontex I (the "Capital Increase Contribution") The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to approve that the Capital Increase Contribution shall be valued at their fair market value as established through the Pricing. The valuation will be based on the value of the Ontex group as reflected by the Pricing, consequently the amount of share premium paid will be determined upon Pricing, Upon Pricing, the value of the Capital Increase Contribution will be finally calculated according to the Grid, showing for each theoretical price retained upon Pricing, the valuation of the contributions and the amount of share premium to be paid. By applying such methodology, the valuation of the Capital Increase Contribution will be at least equal to the aggregate nominal value of the newly issued shares on the basis of the various scenario contemplated under the Grid.

The Grid was provided to the notary and shall remain annexed to the present deed

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., as above represented (the "Subscriber 1") declared to subscribe for ninety-eight million twenty-eight thousand nine hundred forty-three (98,028,943) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of ninety-eight million twenty-eight thousand nine hundred forty-three (98,028,943) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution 1").

TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., as above represented (the "Subscriber 2") declared to subscribe for one hundred ninety-eight million one hundred sixteen thousand eight hundred one (198,116,801) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one hundred ninety-eight million one hundred sixteen thousand eight hundred one (198,116,801) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution 2").

GSCP VI PARALLEL WHITELABEL S LLC as above represented (the "Subscriber 3") declared to subscribe for twenty-six million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-six (26,956,276) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of twenty-six million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-six (26,956,276) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution 3").

TPG ONTARIO 2B, L.P. as above represented (the "Subscriber 4") declared to subscribe for eleven million sixty-two thousand four hundred forty-four (11,062,444) new shares without a nominal value one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of eleven million sixty-two thousand four hundred forty-four (11,062,444) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution 4").

GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P. as above represented ("Subscriber 5") declared to subscribe for eighty-one million five hundred thirty-seven thousand twenty-seven (81,537,027) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of eighty-one million five hundred thirty-seven thousand twenty-seven (81,537,027) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution 5").

TPG FOF VI SPV, L.P., as above represented (the "Subscriber 6") declared to subscribe for eight hundred twenty-seven thousand five (827,005) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand five (827,005) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution 6").

GS CAPITAL PARTNERS VI GMBH & CO. KG as above represented (the "Subscriber 7", and together with the Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3, the Subscriber 4, the Subscriber 5 and the Subscriber 6, the "Subscribers") declared to subscribe for three million four hundred eighty-four thousand four (3,484,004) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of three million four hundred eighty-four thousand four (3,484,004) ordinary shares of Ontex I (the "Contri-



bution 7”, and together with the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5 and the Contribution 6, the “Contributions”).

Proof of the ownership by the Subscribers of their respective Contributions has been given to the undersigned notary.

Each of the Subscribers declared that their respective Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of their respective Contributions to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their respective Contributions to the Company.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, accept said subscription and payment and to allot the four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares according to the above mentioned subscriptions with payment of a share premium.

#### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to approve that the amount of the share premium paid in relation to the above-mentioned capital increase will be determined upon Pricing by deducting the aggregate nominal value of the newly issued shares in an amount of four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) from the value of the Contributions as set out on the basis of the third resolution.

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders further unanimously RESOLVED to acknowledge the report which has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions are described and valued (the “Report”). The conclusions of the Report read as follows:

“Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contributions in kind which corresponds at least to the number and value (including share premium) as determined under the Grid of the four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) shares of nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (total four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) to be issued.”

The Report, after having been signed *ne varietur* by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four million three hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,300,125.-) divided into four hundred thirty million twelve thousand five hundred (430,012,500) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.”

#### *Eighth resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to grant power and authority to any class A manager of the Company acting jointly with any class B manager of the Company (the “Delegates”), with power of substitution, (i) to confirm the Pricing and, upon Pricing, (ii) to set the total value of the Contributions, (iii) to set the final amount of the share premium amount paid in the context of the Capital Increase, (iv) to confirm the effectiveness of the Capital Increase and of the Contributions, (v) to confirm the allocation of the new shares to the Subscribers, (vi) to the extent necessary to give effect to the capital increase and/or resolve any rounding issues, to complement the Grid, with the assistance of the experts of their choice, should the price determined at Pricing be set at an amount not provided for in the Grid, whereby the Delegates shall apply the method of linear interpolation and the same principles and Excel formula underlying the computations in the Grid, it being specified that the number of shares to be issued shall each time be rounded down to the nearest whole number of shares and (vii) to confirm the coming into force of the amended articles of association of the Company.

The extraordinary general meeting of Shareholders further unanimously RESOLVED to further grant power and authority to the Delegates and/or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, with power of substitution to, upon confirmation of each of the above, confirm and record the same in the presence of a Luxembourg notary to the extent useful or necessary and generally perform any action and complete any formality useful of necessary to implement and give effect to the Capital Increase, the Contributions, the allocation of the new shares to the Shareholders and the amendment to the articles of association of the Company and generally any and all resolutions adopted by the general meeting of Shareholders in this context.

*Ninth resolution*

The extraordinary general meeting of Shareholders unanimously RESOLVED to establish 31 July 2014 as final date on which the Condition Precedent contained in resolutions 2 to 7 must be satisfied. In case the Condition Precedent is not satisfied on or before 31 July 2014, the Condition Precedent shall be deemed not to have been satisfied and the above resolutions which are subject to the satisfaction of the Condition Precedent shall not become effective.

There being no other business to be discussed, the meeting was adjourned at

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

(1) GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., une limited partnership régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4298631 ("GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, c/o Maples Corporate Services Limited, KY1-1004 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 41825 ("TPG VI Ontario 1 AIV, L.P.");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(3) GSCP VI PARALLEL WHITELABEL S LLC, une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4837822 ("GSCP VI PARALLEL WHITELABEL S LLC");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(4) TPG ONTARIO 2B, L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, c/o Maples Corporate Services Limited, KY1-1004 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 41834 ("TPG ONTARIO 2B, L.P.");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(5) GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à South Church Street, KY-309 George Town, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite exonérées sous le numéro MC-19252 ("GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(6) TPG FOF VI SPV, L.P., une limited partnership régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4679642 ("TPG FOF VI SPV, L.P.");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(7) GS CAPITAL PARTNERS VI GMBH & CO. KG, une Kommanditgesellschaft régie par le droit allemand, ayant son siège social au 49, Friedrich-Ebert-Anlage, 60308 Francfort, Allemagne, et immatriculée auprès du Amtsgericht de Francfort sous le numéro HRA 43550 ("GS CAPITAL PARTNERS VI GMBH & CO. KG");

représentée par Maître Rémy BONNEAU, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes susmentionnées sont collectivement dénommées les «Associés».



Lesdites procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement de l'acte.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Whitelabel A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 avril 2014, non encore publié, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186725 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification du nom de la Société en «Whitehaven A S.à r.l.» et modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à quatre millions trois cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.300.125,-) (l'«Augmentation de Capital»), soumise à la condition suspensive de la fixation définitive du prix (la «Fixation du Prix») des actions d'Ontex Group NV, une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société, régie par le droit belge, ayant son siège social au Korte Keppestraat 23, 9320 Erembodegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales (Ghent, division Dendermonde) sous le numéro 0550.880.915 («Ontex Group NV») dans le cadre et aux fins de l'offre publique initiale et de la cotation proposées d'Ontex Groupe NV sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et la signature d'une convention de prise ferme par Ontex Group NV, tous les associés vendeurs et les signataires qui y sont nommés reflétant tel prix définitif (la «Condition Suspensive») et prenant effet au premier jour ouvrable suivant la Fixation du Prix (la «Date d'Effet»).

3 Émission de quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission, par les Associés et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en nature de parts sociales de Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153335 («Ontex I»), sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet.

5 Approbation de la détermination du montant de la prime d'émission lors de la Fixation du Prix par déduction de la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises de la valeur des apports en nature tels que fixés sur la base de la résolution à prendre sur la base du point suivant de l'ordre du jour.

6 Approbation de (i) l'évaluation de l'apport en nature à sa juste valeur de marché telle qu'établie lors de la Fixation du Prix, (ii) lors de la Fixation du Prix, du calcul définitif de la valeur de l'apport en nature selon une grille indiquant, pour chaque prix théorique d'une part sociale de Ontex Group NV retenu lors de la Fixation du Prix le nombre correspondant aux parts sociales à émettre par la Société (qui doit être à chaque fois arrondi au nombre entier d'actions), l'évaluation des apports respectifs en nature et le montant de la prime d'émission payé (la «Grille») et (iii) du rapport d'évaluation émis par les gérants de la Société.

7 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet.

8 Octroi d'un mandat pour, lors de la Fixation du Prix, (i) fixer la valeur totale des apports en nature, (ii) fixer le montant définitif du montant de la prime d'émission payé dans le cadre de l'Augmentation de Capital, (iii) dans la mesure nécessaire donner effet à l'Augmentation de Capital et résoudre tous les problèmes d'arrondissement pour compléter la Grille dans l'hypothèse où la valeur fixée lors de la Fixation du Prix n'est pas indiquée dans la Grille et (iv) effectuer toute action et accomplir toute formalité nécessaire ou utile pour mettre en place et donner effet à l'Augmentation de Capital et à toute résolution adoptée par l'assemblée générale des associés dans ce contexte.

9 Détermination d'une date finale de satisfaction de la Condition Suspensive.

10 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité de changer la dénomination de la Société en «Whitehaven A S.à r.l.» prenant effet immédiatement et de modifier l'alinéa 3 de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société existe sous la dénomination de «Whitehaven A S.à r.l.».

### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de la Conditions Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à quatre millions trois cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.300.125,-).

### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, d'émettre quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité que les parts sociales de la Société nouvellement émises seront payées par des apports en nature consistant en quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport de l'Augmentation de Capital»).

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité d'approuver que l'Apport de l'Augmentation de Capital soit évaluée à sa juste valeur de marché telle qu'établie par la Fixation du Prix. L'estimation sera basée sur la valeur du groupe Ontex telle que reflétée par la Fixation du Prix, par conséquent le montant de la prime d'émission payé sera déterminé lors de la Fixation du Prix. Lors de la Fixation du Prix, la valeur de l'Apport de l'Augmentation de Capital sera définitivement calculée selon la Grille, indiquant pour chaque valeur théorique retenue dans le cadre de la Fixation du Prix, l'estimation des apports et le montant de la prime d'émission devant être payé. En appliquant une telle méthodologie, l'estimation de l'Apport de l'Augmentation de Capital sera au moins égal à la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises sur la base des différentes hypothèses prévues par la Grille.

La Grille a été fournie au notaire et restera annexée au présent acte.

### Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 1») a déclaré souscrire à quatre-vingt-dix-huit millions vingt-huit mille neuf cent quarante-trois (98.028.943) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-huit millions vingt-huit mille neuf cent quarante-trois (98.028.943) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 1»).

TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 2») a déclaré souscrire à cent quatre-vingt-dix-huit millions cent seize mille huit cent une (198.116.801) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en cent quatre-vingt-dix-huit millions cent seize mille huit cent un (198.116.801) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 2»).

GSCP VI PARALLEL WHITELABEL S LLC, tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 3») a déclaré souscrire à vingt-six millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-seize (26.956.276) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en vingt-six millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-seize (26.956.276) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 3»).

TPG ONTARIO 2B, L.P., tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 4») a déclaré souscrire à onze millions soixante-deux mille quatre cent quarante-quatre (11.062.444) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en onze millions soixante-deux mille quatre cent quarante-quatre (11.062.444) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 4»).

GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 5») a déclaré souscrire à quatre-vingt-un millions cinq cent trente-sept mille vingt-sept (81.537.027) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre-vingt-un millions cinq cent trente-sept mille vingt-sept (81.537.027) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 5»).

TPG FOF VI SPV, L.P., tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 6») a déclaré souscrire à huit cent vingt-sept mille cinq (827.005) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part social, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille cinq (827.005) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 6 »).

GS CAPITAL PARTNERS VI GMBH & CO. KG, tel que représenté ci-dessus (le «Souscripteur 7»), et collectivement avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3, le Souscripteur 4, le Souscripteur 5 et le Souscripteur 6, les «Souscripteurs») a déclaré souscrire à trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre (3.484.004) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre

(3.484.004) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport 7», et collectivement avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4, l'Apport 5 et l'Apport 6, les «Apports»).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété de leurs Apports respectifs a été rapportée au notaire soussigné.

Tous les Souscripteurs ont déclaré que leurs Apports respectifs sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leurs Apports respectifs à la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées avec paiement de la prime d'émission.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité d'approuver que le montant de la prime d'émission payé dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus sera déterminé lors de la Fixation du Prix par déduction de la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises pour un montant de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) de la valeur des Apports telle qu'établie sur la base de troisième résolution.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité d'approuver le rapport qui a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»). Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur (y compris la prime d'émission) tels que déterminés par la Grille des quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (pour un montant total de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) à émettre».

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par les Associés, tels que représentés ci-dessus, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions trois cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.300.125,-) divisé en quatre cent trente millions douze mille cinq cent (430.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité d'octroyer un mandat à tout gérant de de catégorie A la Société agissant conjointement avec tout gérant de catégorie B de la Société, avec pouvoir de substitution afin de, (i) confirmer la Fixation du Prix et, lors de la Fixation du Prix, (ii) déterminer la valeur totale des Apports, (iii) déterminer le montant final de la prime d'émission payé dans le cadre de l'Augmentation de Capital, (iv) confirmer l'effectivité de l'Augmentation de Capital et des Apports, (v) confirmer l'attribution des parts sociales nouvelles aux Souscripteurs, (vi) dans la mesure nécessaire pour donner effet à l'augmentation de capital et/ou résoudre tous les problèmes d'arrondissement pour compléter le Barème avec l'aide des experts de leur choix si la valeur déterminée lors de la Fixation du Prix est fixée à un montant qui n'est pas prévue par le Barème, auquel cas les Délégués devront utiliser une méthodologie d'interpolation linéaire et appliquer les mêmes principes et la formule Excel appliqués aux calculs contenus dans le Barème et, cependant le nombre de parts sociales nouvelles à émettre devra chaque fois être arrondi au nombre entier le plus proche et le plus bas et (vii) confirmer l'entrée en vigueur des statuts modifiés de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a également DÉCIDÉ à l'unanimité d'octroyer un mandat aux Délégués et/ou tout avocat chez Linklaters LLP, Luxembourg, avec pouvoir de substitution pour, suite à la confirmation de chacun des éléments ci-dessus, confirmer et enregistrer ces derniers devant un notaire luxembourgeois dans la mesure utile ou nécessaire et généralement exécuter toute action et accomplir toute formalité utile ou nécessaire pour mettre en place et donner effet à l'Augmentation de Capital, aux Apports, à l'allocation des parts sociales nouvelles aux Associés et à la modification des statuts de la Société et généralement toutes résolutions adoptées par l'assemblée générale des Associés dans ce contexte.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés a DÉCIDÉ à l'unanimité de déterminer le 31 juillet 2014 comme date finale à laquelle la Condition Suspensive faisant l'objet des résolutions 2 à 7 doit être satisfaite. Dans l'hypothèse où la Condition Suspensive ne serait pas satisfaite le 31 juillet 2014 ou avant cette date, la Condition Suspensive sera réputée ne pas avoir été satisfaite et les résolutions ci-dessus qui sont soumises à la satisfaction de la Condition Suspensive ne seront pas effectives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC/2014/27487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014093264/455.

(140110773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

**Whitehaven B, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Whitelabel B S.à r.l.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 186.738.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Whitehaven A S.à r.l. (formerly Whitelabel A S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-one million one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 21,112,500.-) with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186725 (the "Shareholder").

Hereby represented by Me Rémy BONNEAU, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Whitelabel B S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 22 April 2014, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186738 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was called to order at

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the name of the Company to "Whitehaven B S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the name change.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) so as to raise it from its present amount of eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-)

to four million two hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,285,125.-) (the “Capital Increase”), subject to the condition precedent of the definitive setting of the price (the “Pricing”) of the shares of Ontex Group NV, an indirect wholly-owned subsidiary of the Company, governed by the laws of Belgium, having its registered office at Korte Keppestraat 21/31, 9320 Erembodegem, registered with the Register of Legal Entities (Ghent, division Dendermonde) under number 0550.880.915 (“Ontex Group NV”) in the context and for the purpose of the initial public offering and proposed admission to trading and listing of Ontex Group NV on the regulated market of Euronext Brussels and the signing of a binding underwriting agreement by Ontex Group NV, any selling shareholders, and the underwriters named therein reflecting such definitive price (the “Condition Precedent”) and with effect immediately following the notarial deed acknowledging the effective capital increase of Ontex I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153335 (“Ontex I”) by contribution of convertible instruments issued by Ontex I (the “Effective Date”).

3 To issue four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date.

4 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of ordinary shares in Ontex I, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date.

5 To approve that the amount of the share premium will be determined upon Pricing by deducting the aggregate nominal value of the newly issued shares from the value of the Contribution as set out on the basis of the resolution to be taken on the basis of the following item of the agenda.

6 To approve (i) that the contribution in kind shall be valued at its fair market value as established through the Pricing (ii) that, upon Pricing, the value of the contribution in kind will be finally calculated according to a grid showing for each theoretical price of a share of Ontex Group NV retained upon Pricing the corresponding number of shares to be issued by the Company (which shall be each time rounded down to the nearest whole number of shares), the valuation of the respective contributions in kind and the amount of share premium paid (the “Grid”) and (iii) the valuation report issued by the managers of the Company.

7 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date.

8 To grant power and authority to upon Pricing (i) set the total value of the contribution in kind, (ii) set the final amount of the share premium amount paid in the context of the Capital Increase, (iii) to the extent necessary to give effect to the Capital Increase and resolve any rounding issues to complement the Grid should the price set at Pricing be not provided for in the Grid and (iv) perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Capital Increase and any resolution adopted by the general meeting of shareholders in this context.

9 To establish a final date for satisfaction of the Condition Precedent.

10 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the name of the Company to “Whitehaven B S.à r.l.” with immediate effect and to amend paragraph 3 of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the name change. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company exists under the name of “Whitehaven B S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, increase the corporate capital of the Company by an amount of four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) so as to raise it from its present amount of eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-) to four million two hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,285,125.-)

*Third resolution*

The Shareholder resolved to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, issue four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

The Shareholder resolved that the newly issued shares of the Company shall be paid up by contributions in kind consisting in four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) ordinary shares in Ontex I (the “Capital Increase Contribution”).

The Shareholder resolved to approve that the Capital Increase Contribution shall be valued at its fair market value as established through the Pricing. The valuation will be based on the value of the Ontex group as reflected by the Pricing, consequently the amount of share premium paid will be determined upon Pricing, the value of the Capital Increase



Contribution will be finally calculated according to the Grid, showing for each theoretical price retained upon Pricing, the valuation of the contributions and the amount of share premium to be paid. By applying such methodology, the valuation of the Capital Increase Contribution will be at least equal to the aggregate nominal value of the newly issued shares on the basis of the various scenario contemplated under the Grid.

The Grid was provided to the notary and shall remain annexed to the present deed.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

The Shareholder, as above represented, declared to subscribe for four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) ordinary shares of Ontex I (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution will be free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there will subsist no impediments to the free transferability of all the assets to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, accept said subscription and payment and to allot the four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) new shares according to the above mentioned subscription with payment of a share premium.

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolved to approve that the amount of the share premium paid in relation to the above-mentioned capital increase will be determined upon Pricing by deducting the aggregate nominal value of the newly issued shares in an amount of four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-) from the value of the Contribution as set out on the basis of the third resolution.

#### *Sixth resolution*

The Shareholder further resolved to acknowledge the report which has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"). The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and value (including share premium) as determined under the Grid of the four hundred twenty million twelve thousand five hundred (420,012,500) shares of nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (total four million two hundred thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,200,125.-)) to be issued."

The Report, after having been signed *ne varietur* by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Seventh resolution*

The Shareholder resolved to, subject to the Condition Precedent and with effect on the Effective Date, amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four million two hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 4,285,125.-) divided into four hundred twenty-eight million five hundred twelve thousand five hundred (428,512,500) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

#### *Eighth resolution*

The Shareholder resolved to grant power and authority to any class A manager of the Company acting jointly with any class B manager of the Company (the "Delegates"), each of them acting individually, with power of substitution, (i) to confirm the Pricing and, upon Pricing, (ii) to set the total value of the Contribution, (iii) to set the final amount of the share premium amount paid in the context of the Capital Increase (iv) to confirm the effectiveness of the Capital Increase and of the Contribution, (v) to confirm the allocation of the new shares to the Subscriber, (vi) to the extent necessary to give effect to the capital increase and/or resolve any rounding issues, to complement the Grid, with the assistance of the experts of their choice, should the price determined at Pricing be set at an amount not provided for in the Grid, whereby the Delegates shall apply the method of linear interpolation and the same principles and Excel formula underlying the computations in the Grid, it being specified that the number of new shares to be issued shall each time be rounded down to the nearest whole number of shares (vi) to confirm the coming into force of the amended articles of association of the Company.

The Shareholder resolved to further grant power and authority to the Delegates, and/or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, with power of substitution to, upon confirmation of each of the above, confirm and record the same in the presence of a Luxembourg notary to the extent useful or necessary and generally perform any action and complete any formality useful of necessary to implement and give effect to the Capital Increase, the Contribution, the allocation of the new shares to the Shareholder and the amendment to the articles of association of the Company and generally any and all resolutions adopted by the general meeting of shareholders in this context.

#### *Ninth resolution*

The Shareholder resolved to establish 31 July 2014 as final date on which the Condition Precedent contained in resolutions 2 to 7 must be satisfied. In case the Condition Precedent is not satisfied on or before 31 July 2014, the Condition Precedent shall be deemed not to have been satisfied and the above resolutions which are subject to the satisfaction of the Condition Precedent shall not become effective.

There being no other business to be discussed, the meeting was adjourned at

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de juin,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Whitelabel A S.à r.l. (anciennement Whitelabel A S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de vingt-et-un millions cent douze mille cinq cents euros (EUR 21.112.500,-), ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186725 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Rémy BONNEAU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Whitelabel B S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-), dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 avril 2014, non encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186738 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification du nom de la Société en «Whitehaven B S.à r.l.» et modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) à quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.285.125,-) (l'«Augmentation de Capital»), soumise à la condition suspensive de la fixation définitive du prix (la «Fixation du Prix») des actions d'Ontex Group NV, une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société, régie par le droit belge, ayant son siège social au Korte Kepepestraat 23, 9320 Erembodegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales (Ghent, division Dendermonde) sous le numéro 0550.880.915 («Ontex Group NV») dans le cadre et aux fins de l'offre publique initiale et de la cotation proposées d'Ontex



Groupe NV sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et la signature d'une convention de prise ferme par Ontex Group NV, tous les associés vendeurs et les signataires qui y sont nommés reflétant tel prix définitif (la «Condition Suspensive») et prenant effet immédiatement après l'acte notarié constatant l'augmentation de capital effective de Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153335 («Ontex I») par apport d'obligations convertibles émis par Ontex I (la «Date d'Effet»).

3 Émission de quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature des parts sociales ordinaires de Ontex I, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet.

5 Approbation de la détermination du montant de la prime d'émission lors de la Fixation du Prix par déduction de la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises de la valeur de l'apports en nature tels que fixé sur la base de la résolution à prendre sur la base du point suivant de l'ordre du jour.

6 Approbation de (i) l'évaluation de l'apport en nature à sa juste valeur de marché telle qu'établie lors de la Fixation du Prix, (ii) lors de la Fixation du Prix, du calcul définitif de la valeur de l'apport en nature selon une grille indiquant, pour chaque prix théorique d'une part sociale de Ontex Group NV retenu lors de la Fixation du Prix le nombre correspondant aux parts sociales à émettre par la Société (qui doit être à chaque fois arrondi au nombre entier d'actions), l'évaluation des apports respectifs en nature et le montant de la prime d'émission payé (la «Grille») et (iii) du rapport d'évaluation émis par les gérants de la Société.

7 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet.

8 Octroi d'un mandat pour, lors de la Fixation du Prix de (i) fixer la valeur totale de l'apport en nature, (ii) fixer le montant définitif du montant de la prime d'émission payé dans le cadre de l'Augmentation de Capital, (iii) dans la mesure nécessaire pour donner effet à l'Augmentation de Capital et résoudre toutes les difficultés d'arrondissement pour compléter la Grille dans l'hypothèse où la valeur fixée lors de la Fixation du Prix n'est pas indiquée dans la Grille et (iv) effectuer toute action et compléter accomplir toute formalité nécessaire ou utile pour mettre en place et donner effet à l'Augmentation de Capital et à toute résolution adoptée par l'assemblée générale des associés dans ce contexte.

9 Détermination d'une date finale de satisfaction de la Condition Suspensive.

10 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en «Whitehaven B S.à r.l.» prenant effet immédiatement et de modifier l'alinéa 3 de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société existe sous la dénomination de «Whitehaven B S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé, sous réserve de la réalisation de la Conditions Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) à quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.285.125,-).

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, d'émettre quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

L'Associé a décidé que les parts sociales nouvellement émises de la Société seront payées par des apports en nature consistant en quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport à l'Augmentation de Capital»).

L'Associé a décidé d'approuver que l'Apport de l'Augmentation de Capital soit évaluée à sa juste valeur de marché telle qu'établie par la Fixation du Prix. L'estimation sera basée sur la valeur du groupe Ontex telle que reflétée par la Fixation du Prix, par conséquent le montant de la prime d'émission payé sera déterminé lors de la Fixation du Prix. Lors de la Fixation du Prix, la valeur de l'Apport de l'Augmentation de Capital sera définitivement calculée selon la Grille, indiquant pour chaque valeur théorique retenue dans le cadre de la Fixation du Prix, l'estimation des apports et le montant de la prime d'émission devant être payé. En appliquant une telle méthodologie, l'estimation de l'Apport de l'Augmentation de Capital sera au moins égal à la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises sur la base des différentes hypothèses prévues par la Grille.

La Grille fournie au notaire restera annexée au présent acte.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu:

L'Associé, comme représenté ci-dessus a déclaré souscrire quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales ordinaires de Ontex I (l'«Apport»).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé, sous réserve de la Conditions Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, d'accepter ladite souscription, et ledit paiement et d'allouer les quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée avec paiement de prime d'émission.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé a décidé d'approuver que le montant de la prime d'émission payé dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus sera déterminé lors de la Fixation du Prix par déduction de la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises pour un montant de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) de la valeur de l'Apport établie sur la base de la troisième résolution.

#### *Sixième résolution*

L'Associé a déclaré d'approuver le rapport qui a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»). Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale (y compris la prime d'émission) tel que déterminé dans la Grille des quatre cent vingt millions douze mille cinq cents (420.012.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une centime (EUR 0,01) chacune (pour un montant total de quatre millions deux cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.200.125,-) à émettre.»

Le Rapport, qui après avoir été signé ne varietur par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### *Septième résolution*

L'Associé a décidé, sous réserve de la Condition Suspensive et prenant effet à la Date d'Effet, de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.285.125,-) divisé en quatre cent vingt-huit millions cinq cent douze mille cinq cents (428.512.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé a décidé d'octroyer le pouvoir et l'autorité à tout gérant de catégorie A de la Société, agissant conjointement avec un gérant de catégorie B de la Société (les «Délégués»), chacun d'eux agissant individuellement, avec pouvoir de substitution afin de, (i) confirmer la Fixation du Prix et, lors de la Fixation du Prix, (ii) déterminer la valeur totale de l'Apport, (iii) déterminer le montant final de la prime d'émission à payer dans le cadre de l'Augmentation de Capital, (iv) confirmer l'effectivité de l'Augmentation de Capital et de l'Apport, (v) confirmer l'attribution des nouvelles parts sociales au Souscripteur, (vi) dans la mesure nécessaire pour donner effet à l'augmentation de capital et/ou résoudre tous les problèmes d'arrondissement pour compléter la Grille avec l'aide des experts de leur choix si la valeur déterminée lors de la Valorisation est fixée à un montant qui n'est pas prévue par le Barème, auquel cas les Délégués devront utiliser une méthodologie d'interpolation linéaire et appliquer les mêmes principes et la formule Excel appliqués aux calculs contenus dans le Barème et, cependant le nombre de parts sociales nouvelles à émettre devra chaque fois être arrondi au nombre entier le plus proche et le plus bas (vi) confirmer l'entrée en vigueur des statuts modifiés de la Société.

L'Associé a ensuite décidé d'octroyer également un mandat aux Délégués, et/ou à tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, avec pouvoir de substitution pour, suite à la confirmation de chaque élément ci-dessus, confirmer et enregistrer devant un notaire luxembourgeois dans la mesure utile ou nécessaire et généralement exécuter toute action et accomplir toute formalité utile ou nécessaire pour mettre en place et donner effet à l'Augmentation de Capital, à l'Apport,

l'allocation des parts sociales nouvelles à l'Associé et la modification des statuts de la Société et généralement toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale des Associés dans ce contexte.

*Neuvième résolution*

L'Associé a décidé de déterminer le 31 juillet 2014 comme date finale à laquelle la Condition Suspensive faisant l'objet des résolutions 2 à 7 doit être satisfaite. Dans l'hypothèse où la Condition Suspensive ne serait pas satisfaite le 31 juillet 2014 ou avant cette date, la Condition Suspensive sera réputée ne pas avoir été satisfaite et les résolutions ci-dessus qui sont soumises à la satisfaction de la Condition Suspensive ne seront pas effectives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC/2014/27490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014093265/328.

(140110775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

**Solera, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SOLERA S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated July 16<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 dated October 21<sup>st</sup>, 2004, amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated July 1, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 307 dated February 10, 2006, amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated January 30<sup>th</sup>, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 775 dated March 31<sup>st</sup>, 2008, amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated June 24<sup>th</sup>, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 dated July 29<sup>th</sup>, 2009, amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated March 30<sup>th</sup>, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1230 dated May 16<sup>th</sup>, 2012 and amended a last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated June 13<sup>th</sup>, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1957 dated August 13, 2013, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.310.

The meeting is opened with Simone Retter, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital by an amount of one hundred twenty five million two hundred sixty seven thousand two hundred seventy six euro (EUR 125,267,276) to bring it from its present amount of seven hundred thirty one million

two hundred forty four thousand one hundred seventy two euro (EUR 731,244,172) to eight hundred fifty six million five hundred eleven thousand four hundred forty eight euro (EUR 856,511,448) by the issuance of sixty two million six hundred thirty three thousand six hundred thirty eight (62,633,638) new ordinary shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, having the rights and obligations as determined in the articles of incorporation of the Company;

2. Subscription and liberation by four actual shareholders by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at eight hundred fifty six million five hundred eleven thousand four hundred forty eight euro (EUR 856,511,448) consisting of four hundred twenty eight million two hundred fifty five thousand seven hundred twenty four (428,255,724) registered shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they are fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notice was necessary.

IV. - That the present meeting, representing 100% of the corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of one hundred twenty five million two hundred sixty seven thousand two hundred seventy six euro (EUR 125,267,276) to bring it from its present amount of seven hundred thirty one million two hundred forty four thousand one hundred seventy two euro (EUR 731,244,172) to eight hundred fifty six million five hundred eleven thousand four hundred forty eight euro (EUR 856,511,448) by the issuance of sixty two million six hundred thirty three thousand six hundred thirty eight (62,633,638) new ordinary shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, having the rights and obligations as determined in the articles of incorporation of the Company.

*Subscription - Liberation*

The minority shareholder waived its preferential subscription rights, thereupon the other shareholders appeared:

- Crasto S.à.r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 167140, here represented by Mrs Simone Retter, prenamed, declares to subscribe for eleven million seventy one thousand eight hundred seventy three (11,071,873) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of twenty two million one hundred forty three thousand seven hundred forty six euro (EUR 22,143,746) with a total share premium of eight million nine hundred six thousand two hundred fifty four euro (EUR 8,906,254).

- TRESPASSOS S.à r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166897, here represented by Mrs Simone Retter, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for seventeen million one hundred eighty seven thousand two hundred fifty five (17,187,255) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty four million three hundred seventy four thousand five hundred ten euro (EUR 34,374,510) with a total share premium of thirteen million eight hundred twenty five thousand four hundred ninety euro (EUR 13,825,490).

- TARTUFO S. à r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166856, here represented by Mrs Simone Retter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for seventeen million one hundred eighty seven thousand two hundred fifty five (17,187,255) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty four million three hundred seventy four thousand five hundred ten euro (EUR 34,374,510) with a total share premium of thirteen million eight hundred twenty five thousand four hundred ninety euro (EUR 13,825,490).

- ACERTA S. à r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 166876, here represented by Mrs Simone Retter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for seventeen million one hundred eighty seven thousand two hundred fifty five (17,187,255) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty four million three hundred seventy four thousand five hundred ten euro (EUR 34,374,510) with a total share premium of thirteen million eight hundred twenty five thousand four hundred ninety euro (EUR 13,825,490), so that the total amount of one hundred seventy five million six hundred fifty thousand euro (EUR 175,650,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

The general meeting subsequently resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at eight hundred fifty six million five hundred eleven thousand four hundred forty eight euro (EUR 856,511,448) consisting of four hundred twenty eight million two hundred fifty five thousand seven hundred twenty four (428,255,724) registered shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.”

#### *Costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 9,000.-

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société SOLERA S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, constituée par acte notarié, reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2004, sous le numéro 1059, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date 1<sup>er</sup> juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 307 le 10 février 2006, modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date 30 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 775 le 31 mars 2008, modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, le 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 du 29 juin 2009, modifié suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1230 le 16 mai 2012 et modifié pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 13 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1957 du 13 août 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 102.310.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Simone Retter, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Après constitution du bureau de l'assemblée, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'agenda de la présente assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq millions deux cent soixante-sept mille deux cent soixante-seize Euros (EUR 125.267.276.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent trente-et-un millions deux cent quarante-quatre mille cent soixante-douze Euros (EUR 731.244.172.-) au montant de huit cent cinquante-six millions cinq cent onze mille quatre cent quarante-huit Euros (EUR 856.511.448.-) par l'émission de soixante-deux millions six cent trente-trois mille six cent trente-huit (62.633.638) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, avec les droits tels que déterminés dans les statuts de la Société.

2. Souscription et libération par quatre actionnaires actuels par apport en numéraire.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent cinquante-six millions cinq cent onze mille quatre cent quarante-huit Euros (EUR 856.511.448.-) représenté par quatre cent vingt-huit millions deux cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-quatre (428.255.724) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.»

4. Divers.



II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun sont détaillés dans la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, sera jointe au présent acte et enregistrée avec lui.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les comparants, seront également jointes au présent acte.

III. - Que l'ensemble du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment averti et avoir eu connaissance de l'agenda préalablement à cette assemblée, aucune convocation ne fût nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant 100% du capital social est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq millions deux cent soixante-sept mille deux cent soixante-seize Euros (EUR 125.267.276.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent trente-et-un millions deux cent quarante-quatre mille cent soixante-douze Euros (EUR 731.244.172.-) au montant de huit cent cinquante-six millions cinq cent onze mille quatre cent quarante-huit Euros (EUR 856.511.448.-) par l'émission de soixante-deux millions six cent trente-trois mille six cent trente-huit (62.633.638) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, avec les droits tels que déterminés dans les statuts de la Société.

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire minoritaire renonçant à son droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes les autres actionnaires:

- CRASTO S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 167140, ici représentée par Mme Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à onze millions soixante-et-onze mille huit cent soixante-treize (11.071.873) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de vingt-deux millions cent quarante-trois mille sept cent quarante-six Euros (EUR 22.143.746.-) assorti d'une prime d'émission totale de huit millions neuf cent six mille deux cent cinquante-quatre Euros (EUR 8.906.254.-).

- TRESPASSOS S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166897, ici représentée par Mme Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à dix-sept millions cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante-cinq (17.187.255) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de trente-quatre millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent dix Euros (EUR 34.374.510.-) assorti d'une prime d'émission totale de treize millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 13.825.490.-).

- TARTUFO S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166856, ici représentée par Mme Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à dix-sept millions cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante-cinq (17.187.255) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de trente-quatre millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent dix Euros (EUR 34.374.510.-) assorti d'une prime d'émission totale de treize millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 13.825.490.-).

- ACERTA S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166876, ici représentée par Mme Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à dix-sept millions cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante-cinq (17.187.255) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de trente-quatre millions trois cent soixante-quatorze mille cinq cent dix Euros (EUR 34.374.510.-) assorti d'une prime d'émission totale de treize millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 13.825.490.-), de sorte de que le montant total de cent soixante-quinze millions six cent cinquante mille EUROS (EUR 175.650.000.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent cinquante-six millions cinq cent onze mille quatre cent quarante-huit Euros (EUR 856.511.448.-) représenté par quatre cent vingt-huit millions deux cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-quatre (428.255.724) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.»



*Frais*

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à EUR 9.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RETTER, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. Relation: LAC/2014/28504. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014093198/212.

(140110492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

---

**Clervaux - cité de l'image, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9712 Clervaux, Château de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg F 7.702.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le 11 juillet, les soussignées personnes physiques, à savoir:

1. Monsieur Yves AREND, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9710 Clervaux, 40 Grand-rue, luxembourgeois;
2. Monsieur Christian KAYSER, fonctionnaire communal, demeurant à L-9216 Diekirch, 20 am Broch, luxembourgeois;
3. Madame Mireille MEYER, employée privée, demeurant à L-9713 Clervaux, 16 rue Ley, luxembourgeoise;
4. Madame Anke REITZ, employée de l'Etat, demeurant à B-4780 Sankt Vith, Bahnhofstraße 5a, belge;
5. Monsieur Vic SEIL, employé privé, demeurant à L-9775 Weicherdange, Maison 40A, luxembourgeois;
6. Madame Katja THILL, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9712 Clervaux, 6 Montée de l'église, luxembourgeoise
7. Monsieur Camille TURMES, retraité, demeurant à L-9768 Reuler, Maison 24; luxembourgeois
8. Monsieur Mathieu VAN LAAR, indépendant, demeurant à L-9774 Ursfelt, 66 beim Schlass, luxembourgeois;
9. Madame Margot WAGNER, retraitée, demeurant à L-9706 Clervaux, 18 route d'Eselsborn, luxembourgeoise;

ont constitué entre elles et tous ceux qui y adhéreront à l'avenir, une association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège et durée de l'association.**

- (1) L'association porte la dénomination «Clervaux - cité de l'image, association sans but lucratif».
- (2) Son siège est établi à Château de Clervaux, L-9712 Clervaux.
- (3) L'association est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2. Objet de l'association.**

(1) L'association a pour objet la promotion de Clervaux en tant que «cité de l'image» sur les plans local, régional, national et transfrontalier. Ceci implique aussi la gestion, le développement et la promotion de l'offre culturelle et touristique de Clervaux.

(2) Pour réaliser son objet, l'association coopère avec les organisations privées et publiques.

(3) L'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives se rapportant directement ou indirectement à son objet défini ci-dessus.

L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

**Art. 3. Composition de l'association.**

(1) L'association comprend des membres actifs et honoraires.

(2) Seuls les membres actifs sont considérés comme membres au sens de la loi modifiée du 12 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

(3) Les personnes qui désirent devenir membres actifs de l'association présentent une demande écrite d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande. L'admission de membres actifs se fait par l'as-

semblée générale sur proposition du conseil d'administration. La qualité de membre actif est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle et par l'inscription au registre tenu à cette fin. Les premiers membres actifs sont les comparants au présent acte. Ne peuvent devenir membre actif les personnes liées à l'asbl par un contrat de travail.

(4) La qualité de membre actif se perd:

(a) par démission volontaire;

(b) par exclusion prononcée par l'assemblée générale pour tout acte qui porte préjudice moral ou matériel à l'association ou pour non-respect des statuts, des règlements pris en exécution des statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale;

(c) par non-paiement de la cotisation trois mois à partir de son échéance.

L'exclusion d'un membre actif ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix sur proposition du conseil d'administration.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social de l'association.

(5) Le nombre de membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq (5). Parmi les membres actifs figurent obligatoirement trois membres en fonction du collège échevinal de la commune de Clervaux à désigner par la commune.

(6) La qualité de membre honoraire est conférée aux personnes physiques ou morales qui, sans pouvoir prendre part aux activités de l'association, lui ont apporté leur appui moral et/ou on fait un don d'un montant égal ou supérieur au montant de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

(7) Les cotisations de membre actif et de membre honoraire sont fixées annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les membres en fonction du collège échevinal de la commune de Clervaux, désignés par la commune, sont dispensés de la cotisation annuelle.

**Art. 4. Réunion de l'assemblée générale.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice social; la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres par lettre simple au moins dix jours avant la date de la réunion.

**Art. 5. Composition de l'assemblée générale.** L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Chaque membre peut donner pouvoir, par procuration écrite, à un autre membre actif pour le représenter lors des délibérations. Chaque membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Les membres honoraires y ont voix consultative.

**Art. 6. Objets soumis à la délibération de l'assemblée générale.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

(a) la modification des statuts;

(b) la nomination et la révocation des administrateurs;

(c) l'approbation des budgets et des comptes;

(d) la dissolution de l'association.

**Art. 7. Assemblée générale extraordinaire.** Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur décision du conseil d'administration ou sur demande écrite et motivée d'un cinquième des membres actifs au moins. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit se réunir dans le délai d'un mois à partir du dépôt de la demande.

**Art. 8. Quorum, majorité.**

(1) Les assemblées ne peuvent délibérer valablement que si la majorité des membres actifs est présente ou représentée, sauf en cas de modification des statuts où les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables.

(2) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. Tous les procès-verbaux et résolutions de l'assemblée générale sont consignés dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

**Art. 9. Le conseil d'administration.**

(1) L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de cinq administrateurs au moins et de treize administrateurs au plus, parmi lesquels figurent obligatoirement trois membres en fonction du collège échevinal de la commune de Clervaux, à désigner par la commune. Chaque administrateur dispose d'une voix.

(2) L'assemblée générale élit le conseil d'administration parmi ses membres actifs et ce pour la durée de deux ans, à l'exception des membres en fonction du collège échevinal de la commune de Clervaux qui font d'office partie du conseil d'administration.

Chaque année le conseil d'administration est renouvelé par moitié. Par dérogation la moitié des administrateurs élus à l'assemblée générale extraordinaire qui suit la constitution de l'association auront un mandat de trois ans.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier qui forment le bureau exécutif de l'association.

(3) En cas de vacance de postes, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. En cas de vacance du poste de président, il sera pourvu à son remplacement, suite à une assemblée générale extraordinaire, convoquée dans le mois suivant, en vue de compléter le conseil d'administration. Pendant son absence, les fonctions de président sont assumées par un des vice-présidents ou à défaut par l'administrateur désigné par le conseil d'administration.

(4) Les administrateurs sont élus à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Les administrateurs sont rééligibles.

(5) Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou en son absence, d'un des vice-présidents, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins quatre fois par an. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace l'emporte.

(6) Un administrateur ne peut valablement se faire représenter au conseil d'administration que par un autre membre du conseil d'administration muni d'une procuration écrite, qui ne peut toutefois détenir plus d'une procuration.

(7) Chaque fois qu'il le juge nécessaire, le Conseil d'administration peut inviter des experts à ses réunions. Les experts n'ont pas le droit de vote.

#### **Art. 10. Rapports de gestion.**

(1) Outre le compte de l'exercice écoulé, le conseil d'administration est tenu de présenter à l'assemblée générale annuelle des rapports détaillés sur la gestion des affaires.

(2) Le trésorier établira un rapport écrit à soumettre, tout comme les livres de compte, à l'examen de deux réviseurs de compte ou d'une fiduciaire agréée à désigner par l'assemblée générale.

#### **Art. 11. Représentation de l'association.**

(1) A l'égard des tiers l'association est engagée valablement par la signature conjointe du président ou de celui qui le remplace et d'un membre du bureau exécutif.

(2) Les engagements financiers de l'association ne peuvent être exécutés que par la signature conjointe du président ou de celui qui le remplace et d'un membre du bureau exécutif.

(3) Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers pour les affaires courantes.

**Art. 12. Règlement d'ordre intérieur.** Le conseil d'administration peut se donner un règlement d'ordre intérieur, soumis au vote de l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Les recettes de l'association.** Les recettes de l'association comprennent:

- (a) les dons et legs;
- (b) les subventions de l'Etat, de la commune de Clervaux et autres;
- (c) les recettes de toute nature provenant de l'activité de l'association;
- (d) toutes les ressources compatibles avec sa capacité civile.

#### **Art. 14. Comptabilité.**

(1) Il est tenu une comptabilité faisant apparaître les dépenses et les recettes, ainsi que le résultat d'exploitation. L'excédent des recettes revient à l'association.

(2) L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

(3) Exceptionnellement le premier exercice commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### **Art. 15. Modification des statuts et dissolution.**

(1) Les modifications aux statuts et la dissolution se feront conformément aux prescriptions légales.

(2) En cas de dissolution de l'association, son actif sera affecté après apurement du passif à l'administration communale de Clervaux.

**Art. 16. Renvoi à la loi.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

La présente refonte des statuts a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2014093303/139.

(140111792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

**Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 359.091.330,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg à l'appui de ses comptes annuels clos au 30 novembre 2013, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 20 décembre 2013, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 de sa société mère ultime - à savoir la société Merck KGaA (ci-après «Merck»), une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt (Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014090370/21.

(140108061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**RGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.046.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Nathalie Gordin, residing at 4, Gärdesvägen, 903 42 Umeå, Sweden
  - 2) Philip Gordin, residing at 8, Garvar Lundins Gränd, 112 20 Stockholm, Sweden
- here represented by Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole two shareholders of RGI Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on November 10, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1318 of December 10, 2003.

The company was put into liquidation by a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX dated 18<sup>th</sup> June 2014, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- the agenda of the meeting is the following:

- 1.- Presentation of the report of the commissioner of liquidation.
- 2.- Discharge to the liquidator and to the commissioner of liquidation for the execution of their mandate.
- 3.- Closure of the liquidation.
- 4.- Appointment of the place where the books and documents of the Company shall be filed and kept for five years.
5. Mandate to be given to close the accounts of the company and to complete all the formalities.

- that the two shareholders have taken the following resolutions:

111023

*First resolution*

The meeting acknowledges and approves the report of verification of the liquidation of Philip Gordin as commissioner of liquidation of the company.

*Second resolution*

The meeting decides to grant discharge to Nathalie Gordin as liquidator of the company, for all duties undertaken during, and in relation with, the liquidation of the company.

*Third resolution*

The meeting decides to grant discharge to Philip Gordin as commissioner of liquidation of the company, for all duties undertaken during, and in relation with, the liquidation of the company.

*Fourth resolution*

The meeting acknowledges that all the assets:

- Real estate in Spain
- Cash on bank accounts:
  - \* Swedbank
  - \* Barclays

were distributed to the two shareholders in kind and on a common bank account.

The meeting decides to pronounce the closure of the liquidation of the company at the date of the present deed.

*Fifth resolution*

The meeting decides to keep the social books and documents for five years from today at the address of Parfinindus S.à r.l, 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

*Sixth resolution*

The meeting decides to entrust the mandate to Parfinindus S.à r.l. in view of closing the bank accounts of the company and to accomplish all the formalities of closure of the liquidation.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present, is approximately EUR 1,200.-The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Nathalie Gordin, demeurant à 4, Gärdesvägen, 903 42 Umeå, Suède

2) Philip Gordin, demeurant à 8, Garvar Lundins Gränd, 112 20 Stockholm, Suède

ici représentés par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les deux associés actuels de la société RGI Invest, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1318 du 10 décembre 2003. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 18 juin 2014, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Clôture de la liquidation.
4. Désignation de l'endroit du dépôt des livres et documents sociaux.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend connaissance et approuve le rapport de vérification de la liquidation de Monsieur Philip Gordin en tant que commissaire vérificateur de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge à Madame Nathalie Gordin en tant que liquidateur de la Société pour tous les devoirs effectués pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge à Philip Gordin en tant que commissaire-vérificateur de la Société, pour tous les devoirs entrepris pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend connaissance que tous les actifs:

- Immobilier en Espagne
- Liquidités à la banque:

\* Swedbank

\* Barclays

ont été distribués aux deux associés en nature et sur un compte commun.

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société à la date du présent acte.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse de Parfinindus S.à r.l., 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de confier le mandat à Parfinindus S.à r.l. en vue de clôturer les comptes bancaires de la société et d'accomplir toutes les formalités de clôture de liquidation.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2014. Relation: LAC/2014/29208. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014093137/127.

(140111756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.